

RÉGIE PERSONNALISÉE DE L'ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200081800-20201210-D-EDB-2020-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2020

Délibération affichée à l'École Du Breuil
et transmise au représentant de l'État

EDB-2020-15

Délibération du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École du Breuil

Séance du 4 décembre 2020

Objet : Budget supplémentaire – décembre 2020

Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu la délibération 2018 DEVE 107 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 portant création de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Vu la délibération 2018-2 du 17 décembre 2018 de l'école du Breuil portant choix de la méthode de vote du budget, ensemble la délibération 2018-3 du 17 décembre 2018 de l'école du Breuil portant instauration du cadre budgétaire ;

Vu la délibération 2020-01 du 06 février 2020 relative au budget prévisionnel 2020 ;

Vu la délibération 2020-12 du 18 juin 2020 relative au compte administratif 2019 ;

Vu la délibération 2020-14 du 4 décembre 2020 relative à l'affectation du résultat 2019 ;

Vu la nécessité de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire 2020 ;

Sur proposition du Président du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil ;

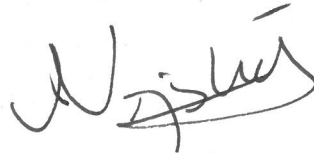
DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve le budget supplémentaire 2020 figurant en annexe. Ce BS intègre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2019 de l'école Du Breuil.

Article 2 : les écritures comptables correspondantes seront modifiées en conséquence.

Le Président du Conseil d'Administration

Christophe NAJDOVSKI



Vote : 14 administrateurs présents ou représentés

Pour : 13

Contre : 1 (M Durand – AAEE)

Abstentions : 0

NPPV : 0

La délibération est adoptée à la majorité

Le Président du Conseil d'ADMINISTRATION
CHRISTOPHE NAJDOVSKI

